seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

seine&marne 77
LE DÉPARTEMENT

EDUCATION / JEUNESSE

BREVET 2023 "MENTION TRÈS BIEN" : CARTE CADEAU

Afin de récompenser les collégiens qui ont obtenu la mention "Très Bien" au brevet en 2023, le Département de Seine-et-Marne offre une carte cadeau d'une valeur de 30 euros. Pour en faire la demande et la recevoir par courrier postal, le responsable légal de l'enfant doit remplir le formulaire ci-dessous avant le 30 juin 2024. Pour votre information, le traitement des informations peut durer plusieurs semaines.

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT